



REGLEMENT DU TOUR PEDESTRE DE CAVEIRAC 2012

ART 1 : le Tour Pédestre de Caveirac 2012 est ouvert à tous les coureurs, à partir de la **catégorie CADET (masculins et féminines)**. Pour les mineurs, fournir une autorisation parentale.

ART 2 : Les inscriptions à cette épreuve sont prises soit:

- **par courrier** avant le 12 janvier 2012 à : J. Pierre BOSQUIER - Tour Pédestre 2012
4 rue des Jasses - 30820 Caveirac (chèque 8€ et justificatif joint)

- **le jour de la course** à partir de 13h - salle des fêtes - Mairie de Caveirac (fin des inscriptions à 14h 50)

- **directement en ligne sur le site www.tourpedestredecaveirac.com (rubrique « je m'incris »)**

Les dossards seront à récupérer le jour de la course au stand des préinscrits.

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier la liste de leurs adhérents à inscrire avec les renseignements nécessaires. Ils pourront s'ils le désirent fournir les justificatifs (licence ou certif par mail à tourpedestredecaveirac@laposte.net ou clef USB le jour de la course).

Fournir dans les 3 cas la photocopie de la licence sportive, **ou** un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition en cours de validité pour les non-licenciés.

ART 3 : L'inscription ne sera définitive que si elle est accompagnée de l'autorisation médicale et des frais d'inscription. Chaque concurrent recevra à son inscription un cadeau de bienvenue.

ART 4 : Le retrait du dossard s'effectue le **samedi 14 janvier à partir de 13h (salle des fêtes mairie de Caveirac)**

ART 5 : Les frais d'inscriptions sont de 8€ (chèque à l'ordre des « **BIPEDES DE LA VAUNAGE** »),

ART 6 : Le départ de la course sera donné à 15h précises : place Nimeno II. (derrière le porche de la Mairie)

ART 7 : La distance officielle de la course est de 10,200 km. Chaque kilomètre sera signalé par un panneau tout au long du parcours.

ART 8 : Il y aura 2 ravitaillements sur le parcours (3,5km et 7km) et un à l'arrivée (Parc du château)

ART 9 : La sécurité de la course est assurée par la police municipale de Caveirac et par le service d'ordre de l'organisation. La course bénéficie de la présence d'un médecin et d'un service ambulancier. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs.

ART 10 : Une remise des récompenses aura lieu après la course dans la salle polyvalente:
Seront récompensés :

- o Les 5 premiers au scratch (Masculins et Féminines)
- o **Les 3 premiers / catégorie (Masculins et Féminines)**
- o Les 3 premiers Caveiracois et Caveiracoises
- o Les 3 premiers Vaunageols et Vaunageoles (non caveiracois)
- o Le club le plus représenté (coureurs arrivés)

Les récompenses ne sont pas cumulables.

De nombreux lots seront attribués au tirage au sort des dossards **des coureurs présents**.

Un apéritif clôturera la cérémonie.

ART 11 : Le 243ème Tour Pédestre de Caveirac 2012 est organisé par l'association des « Bipèdes de la Vaunage » qui a réglementairement souscrit à cet effet, une assurance "responsabilité civile" .

Chaque coureur est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique pendant et après la course.

ART 12 : Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le dossard devra être visible durant toute la course.

Afin de respecter au mieux la programmation, le dispositif d'arrivée sera levé à 16 h 45.

Le comité d'organisation